

Image not found or type unknown



Hospitalisation d office est que l on conserve sa pension

Par **inconi**, le **01/05/2010** à **11:42**

Bonjour, rnje vous adresse cette question afin de vous demander si l on conserve sa pension d invalidite si l on quitte son hospitalisation d office sans l accord de l administration

Par **cris**, le **06/05/2010** à **12:46**

bonjourrnje ne suis pas professionnelle mais je vous suggère de contacter tout simplement la personne qui suit votre dossier à la sécu enfin CPAM. en étant aimable et franche ils vous répondront directement.rnil vaut mieux s'adresser au bon dieu qu'à ses saints !rnallez bon courage. bye. cris